

COMMUNE D' YEVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 13 septembre 2018

Le 13 septembre 2018, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres se sont réunis dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 11 juillet 2018, est approuvé à l'unanimité.

Approbation de la création d'une Commune Nouvelle : La Bazoche-Gouët, Chapelle-Guillaume et Le Gault-du-Perche.

Vu les délibérations concordantes des communes regroupant les communes de La Bazoche-Gouët, Chapelle-Guillaume et Le Gault-du-Perche en date du 4 juillet 2018,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création d'une commune nouvelle : La Bazoche-Gouët, Chapelle-Guillaume et Le Gault-du-Perche.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la création de la commune nouvelle de La Bazoche-Gouët, Chapelle-Guillaume et Le Gault-du-Perche.

Intégration de la Commune Nouvelle de La Bazoche-Gouët, Chapelle-Guillaume et le Gault-du-Perche à la Communauté de communes Le Grand Châteaudun au 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté des élus de la Communauté de communes Le Grand Châteaudun d'intégrer la Commune Nouvelle de La Bazoche-Gouët, Chapelle-Guillaume et Le Gault-du-Perche.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'intégration de la Commune nouvelle de La Bazoche-Gouët, Chapelle-Guillaume et Le Gault-du-Perche à La Communauté de Communes Le Grand Châteaudun.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'intégration de la Commune nouvelle de La Bazoche-Gouët, Chapelle-Guillaume et Le Gault-du-Perche à La Communauté de Communes Le Grand Châteaudun.

Motion des élus de la Communauté de communes du grand Châteaudun pour l'avenir de l'EAR 279 de Châteaudun.

Monsieur le Maire informe et donne lecture au Conseil Municipal de la motion des élus de la Communauté de communes Le Grand Châteaudun expliquant le refus de la fermeture de la base aérienne de Châteaudun.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter son soutien aux élus de la Communauté de communes Le Grand Châteaudun.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de soutenir les élus de la Communauté de communes Le Grand Châteaudun dans leur motion pour l'avenir de l'EAR 279 de Châteaudun.

Tarif de la location du court de Tennis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le terrain de Tennis, situé Rue de la Croix verte, est prêt à être utilisé, et propose de fixer les tarifs de la location comme suit : Gratuit, pour les adhérents à la section Tennis de l'Union sportive d'Yèvres, et 10,00 € de l'heure pour les non adhérents à la section Tennis de l'Union Sportive d'Yèvres.

Monsieur le Maire rappelle que le terrain de Tennis est louable à l'heure et pas plus de deux heures consécutives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs de la location du terrain de Tennis : Gratuit, pour les adhérents à la section Tennis de l'Union sportive d'Yèvres, et 10,00 € de l'heure pour les non adhérents à la section Tennis de l'Union Sportive d'Yèvres.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que l'établissement Français du Sang remercie la Commune pour le prêt de la Salle Récréative pour leur collecte de sang qui a eu lieu le vendredi 17 août 2018.
- Que l'association « Les amis du jumelage du canton de Brou » remercie la Commune pour la subvention 2018.
- Que la signature pour la vente du « bien sans maître » sis La Croix des Maréchaux devrait avoir lieu courant octobre, ainsi que pour la parcelle sise à Coulamert.
- Qu'au sujet du « Saloon » le jugement du 2 août 2018 du Tribunal d'Instance de Chartres a validé l'achat pour 10 000,00 € par la Commune. Monsieur le Maire rajoute que Maître ARMENGAU s'occupe de contacter les trois créanciers pour les informer de la notification du jugement ; ceux-ci pouvant, en théorie, s'opposer à cette vente. Il rappelle que le devis auprès de l'entreprise TPAE pour la démolition d'une partie importante des bâtiments s'élève à 12 838,00 € TTC.
- Qu'il a participé à une réunion du 7 septembre au Gault-Saint-Denis concernant l'avenir du numérique et des zones blanches sur tout le territoire du Sud du département. Monsieur le Président du Conseil Départemental Claude TEROUINARD, dans le journal l'Echo républicain, indique qu'il y aura la fibre à l'habitant en 2028 et la 4G dans toutes les zones blanches courant 2022-2023. Suite à l'appel d'offres émis par Eure et Loir Numérique, il semble que 2 opérateurs nationaux importants sont prêts à financer la fibre pour tous les habitants du Département pour 2023. Il faut maintenant attendre que les choix stratégiques soient faits, tant par la technologie utilisée que par l'opérateur.
- Que suite aux inondations sur la Commune, une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle a été faite auprès de la Préfecture. Nous en attendons désormais le résultat par le Journal officiel, suite à la tenue d'une commission interministérielle le 11 septembre 2018.
- Que les panneaux d'affichage du centre-bourg vont tous changer. La convention avec la société Cadres blancs a été dénoncée, et nous avons refait celle établie avec la société Médialine. Il explique qu'il y aura un panneau neuf devant la Mairie et 5 nouveaux panneaux au début de la rue Emile Delavallée et Route de Chateaudun pour indiquer les différents commerces, les entreprises, les services de santé et les équipements sportifs et culturels du bourg. Ces panneaux seront dessinés aux couleurs de notre blason.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le kinésithérapeute M. Thierry GARCIA, et son collaborateur, quittent la maison médicale le 31 décembre 2018.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a des contacts pour une reprise de ce cabinet par un autre kinésithérapeute.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal des travaux en cours et à venir sur la Commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h00.